



L'essentiel & plus encore

Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 28 - Avril 2017

ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,



Je veux exprimer ici ma satisfaction devant le bon déroulement des dernières réunions des comités d'agence. Comme le disent

Limousin et Annick Maurussane dans ce journal, les comités d'agence sont un lieu d'échange entre les élus où se mettent en place les actions de terrain. La proximité est notre atout et ces instances la renforcent.

L'implication de la MSA sur le territoire en cette période de crise est reconnue par les Pouvoirs publics, je m'en félicite... Parmi les mesures du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, annoncées par le Gouvernement, la MSA a été identifiée comme l'interlocuteur privilégié dans les territoires ruraux pour coordonner le financement d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet lors de notre Assemblée Générale le 19 mai prochain à Boé, en présence de Michel Brault, Directeur Général de la Caisse centrale de MSA. Je compte sur votre forte participation !

Claudine Faure
Présidente de la MSA DLG



PRÉVENTION

Le dépistage du cancer colorectal

Durant tout le mois de mars, la MSA s'est associée à la campagne d'information visant à sensibiliser les personnes de 50 ans et plus sur l'importance du dépistage organisé du cancer colorectal.

La participation au dépistage organisé du cancer colorectal reste insuffisante. Pour la MSA, l'objectif de cette campagne était de motiver ses adhérents à la réalisation du test.

Un enjeu de santé publique majeur

Avec 43 000 nouveaux cas détectés par an, le cancer colorectal est le 3^e cancer le plus fréquent en France, après celui de la prostate et celui du sein. La vigilance doit être d'autant plus importante qu'il se situe encore aujourd'hui au 2^e rang des cancers les plus meurtriers, après celui du poumon. Or, le dépistage permet de détecter des polypes avant qu'ils n'évoluent vers un cancer ou bien d'identifier la maladie à un stade très précoce. Détecté tôt un cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

Un test simple à effectuer

Depuis 2015, un nouveau test immunologique est disponible pour déceler la présence de sang humain dans les selles. Plus simple d'utilisation, il ne nécessite qu'un seul prélèvement de selles et limite leur manipulation. De plus, il est d'une efficacité et fiabilité supérieures



pour détecter la maladie. Dans 96 % des cas, le test est négatif. S'il est positif, votre médecin traitant vous orientera vers un gastroentérologue pour pratiquer une coloscopie.

Il est pris en charge par votre MSA

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à vous faire dépister. Le test remis par votre médecin traitant et son analyse, sont pris en charge intégralement. La consultation médicale est remboursée par la MSA dans les conditions habituelles, de même que la coloscopie lorsqu'elle est prescrite.

Passé 50 ans, il est difficile de ne pas se sentir concerné. En effet, près de 95 % des cas de cancers colorectaux surviennent après 50 ans. Et à la différence du cancer du sein ou de la prostate, il touche aussi bien les hommes que les femmes.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Parlez-en avec votre médecin traitant ou rendez-vous sur www.msa24-47.fr, www.e-cancer.fr ou au 0 805 123 124 (appel gratuit).

Le comité d'agence : une instance de proximité

Au cours des 6 réunions qui se sont déroulées du 9 au 17 mars dernier, les membres des comités d'agence sont revenus sur l'actualité de la caisse, avec notamment la préparation de l'Assemblée Générale, sur l'animation du territoire.



Les comités d'agence ont pour rôle d'animer, coordonner et dynamiser les échelons locaux. Ainsi, ils favorisent le partage de connaissances et encouragent les élus à mettre en place des actions sur le territoire.

Une actualité riche

L'ordre du jour a débuté par une présentation des décisions prises en Conseil d'Administration sur lesquelles chaque Président du comité d'agence a apporté des précisions. L'animatrice du territoire a ensuite fait un bilan des réunions des échelons locaux 2017 du secteur géographique.

La fin de la matinée a été consacrée à un échange sur les actions déjà réalisées et celles pouvant être mises en place pour répondre aux besoins du territoire. À ce sujet, les Présidents des comités d'agence ont invité les élus à prendre encore plus d'initiatives. Enfin, le responsable du service contrôle externe a présenté le rôle et les missions du contrôleur MSA et a répondu aux questions des élus.

Accompagner les agriculteurs en difficulté

Autre sujet d'actualité : la crise agricole qui touche de nombreuses filières de nos départements avec, dernièrement, des cas de grippe aviaire confirmés dans le Lot-et-Garonne. L'animatrice a rappelé que la MSA avait

été identifiée comme l'interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre des mesures sociales du pacte gouvernemental de consolidation et de financement des exploitations agricoles. Parmi celles-ci, se trouvent l'élargissement du dispositif « rendez-vous prestations MSA » à l'ensemble des agriculteurs en difficulté et le financement d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en épuisement professionnel (*burn out*).

L'animatrice a également invité les membres du comité d'agence à faire connaître **Pass'Agri** aux adhérents touchés par la crise agricole. Ce guide en ligne, disponible dans la rubrique « Exploitant » du www.msa24-47.fr, présente l'ensemble des aides (financières, droit à de nouvelles prestations, projets professionnels) dont peuvent bénéficier les adhérents en difficulté.

L'Assemblée Générale de Boé

Les comités d'agence ont également préparé l'Assemblée Générale qui se déroulera **le 19 mai prochain à l'espace culturel François Mitterrand de Boé**. Différentes questions, répertoriées par thème, ont été recensées au cours des 6 réunions. Les réponses fournies par les services et la Direction de la caisse seront remises, sous forme de livret, le jour de l'Assemblée Générale.



L'AVIS DES PRÉSIDENTES



Anne-Marie LIMOUSIN
Présidente du comité d'agence Agen/Nérac

Se retrouver en petit comité est une bonne chose, on peut parler plus librement des problèmes de chaque canton. C'est très convivial, on sent les personnes plus motivées et plus libres pour poser des questions.

La mise en place de ces réunions est encore récente, mais un lien se crée et cela nous aide à mener efficacement nos missions. Il y a deux réunions par an, c'est suffisant. Les gens participent facilement et je trouve cela très bien. Je pense que c'est quelque chose à faire perdurer.



Annick MAURUSSANE
Présidente du comité d'agence Périgueux/Nontron

Ces réunions sont importantes et nécessaires. Elles sont un lieu d'échanges et de dialogue : elles permettent aux Présidents de se rencontrer en dehors de l'Assemblée Générale et des réunions

intercantionales, de définir les actions qu'ils peuvent réaliser en commun, de s'exprimer librement sur les besoins et attentes individuelles ou collectives des ressortissants agricoles de leurs secteurs géographiques, de faire part de leurs expériences et de prendre conscience combien leur implication est importante.

Mieux connaître les zoonoses pour bien se protéger

Les zoonoses sont des maladies infectieuses ou parasitaires transmises à l'homme par l'animal, que ce soit dans le cadre domestique ou professionnel. À la demande de ses élus, la MSA DLG a organisé en mars et avril des réunions d'information sur les deux départements.



Ces maladies sont peu connues et pourtant elles peuvent évoluer vers de graves complications. L'objectif de ces rencontres était de présenter différentes zoonoses, en particulier la maladie de Lyme, et indiquer les règles pour s'en protéger.

Sensibiliser le grand public

Au cours de ces réunions, le docteur Barrière, médecin chef du service Santé Sécurité au Travail de la MSA DLG, a rappelé que les zoonoses ne concernaient pas uniquement les métiers de l'élevage mais aussi d'autres activités professionnelles (travaux en forêt, parcs zoologiques, métiers de l'environnement,...) ou celles pratiquées dans le cadre de loisirs (randonnée en forêt, camping, chasse,...). C'est le cas, par exemple, de la maladie de Lyme, infection due à une bactérie transmise lors d'une piqûre de tique. Des personnes du public, déjà touchées par cette maladie, ont pu témoigner de ses conséquences sur leur santé.

Des symptômes difficiles à identifier

Certaines zoonoses peuvent se manifester sous forme de symptômes communs qui rendent la reconnaissance difficile : fatigue, fièvre, douleurs musculaires,... Avec la

maladie de Lyme, l'infection est souvent sans symptôme ou se limite à une plaque rouge dans un premier temps.

Pourtant, en l'absence de traitement, la maladie peut devenir invalidante avec des atteintes du système nerveux et des articulations. Le docteur Barrière a insisté sur la nécessité de consulter rapidement un médecin, en précisant si notre métier nous mettrait ou pas en contact avec des animaux.

Savoir se protéger

Pour se protéger des zoonoses, il est nécessaire de respecter quelques règles sanitaires dans sa vie quotidienne (se laver régulièrement les mains, rincer les fruits ou légumes cueillis dans la nature) et professionnelle (porter un équipement de protection individuelle adapté).

Pour réduire le risque de piqûre de tique, il est recommandé de porter des vêtements longs et fermés avant d'aller en forêt et de s'inspecter minutieusement l'ensemble du corps à son retour. À la fin de chaque réunion, le docteur Barrière a offert aux personnes présentes un tire-tique en expliquant comment l'utiliser pour retirer cet acarien fixé sur sa peau.



UNE ADHÉRENTE TÉMOIGNE

Paulette CASONATO

Présente à la réunion du 21 mars à Colayrac

Je connais les zoonoses puisque j'ai eu deux fois la maladie de Lyme. J'ai apprécié les explications du médecin et les témoignages du public.

Malheureusement, on parle très peu de ces maladies. Beaucoup de médecins ne se sentent pas concernés et ne font pas l'effort pour mieux les connaître. Heureusement, moi j'ai été bien soignée à chaque fois...

De par leur métier, les agriculteurs sont évidemment concernés par les zoonoses mais cela peut toucher tout le monde. Comme on ne connaît pas bien ces maladies, on ne sait pas reconnaître les symptômes. C'est pour ça que je trouve important que la MSA organise ces réunions d'information et de prévention.

SANTÉ

Se faire vacciner, c'est se protéger !

À l'occasion de la semaine de la vaccination du 23 au 29 avril, la MSA a rappelé à ses adhérents l'importance de faire le point sur ses vaccins.

Ne pas être à jour de ses vaccins, c'est se mettre en danger mais aussi risquer de contaminer les personnes les plus fragiles (nouveaux nés, personnes âgées,...).

La vaccination, c'est à tout âge

Depuis 2013, le calendrier vaccinal s'est simplifié pour une meilleure mémorisation des professionnels de santé et du public : diminution des injections pour les enfants et les adolescents, rendez-vous vaccinaux à âge fixe.

Pour en savoir plus sur la vaccination...

Allez sur vaccination-info-service.fr : le site de référence qui répond à vos questions.

La vaccination ROR

La MSA a également communiqué sur la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, maladies qui concernent les enfants comme les adultes.

La MSA prend en charge à 100 % les 2 doses du vaccin ROR pour les enfants et les adolescents jusqu'à 17 ans révolus et à 65 % pour tous les autres assurés.



Faites vos déclarations de ressources en ligne



Simplifiez vos démarches en effectuant directement vos déclarations trimestrielles en ligne. Pour cela, il vous suffit de vous connecter à votre espace privé.

Lorsque vous êtes bénéficiaire de certaines prestations, vous devez déclarer

tous les 3 mois vos ressources à la MSA. Cette déclaration permet d'ajuster vos droits à votre situation.

Vos ressources pour le RSA ou la prime d'activité

Si vous êtes bénéficiaire du RSA ou de la prime d'activité, vous pouvez déclarer très facilement vos ressources. Ces déclarations sont disponibles sur le site Internet de votre MSA en vous connectant à « Mon espace privé ». Avec ces 2 services en ligne, vous n'avez plus de formulaire papier à remplir et à poster.

Des avantages pour vous

En faisant votre déclaration trimestrielle pour le RSA ou la prime d'activité en ligne, vous gagnez du temps car certaines informations sont déjà pré-remplies. Cela réduit

le risque d'erreur. Vous recevez un mail de notification qui vous prévient quand vous devez faire votre déclaration et un accusé de réception confirmant que votre déclaration a bien été prise en compte.

L'allocation adulte handicapé concernée

Si vous percevez l'allocation adulte handicapé ou si vous avez une procuration pour gérer cette allocation pour le compte de l'un de vos proches, vous pouvez également déclarer ces ressources en ligne.

Une aide vous guide dans les étapes de la saisie des données. Vous pouvez aussi profiter d'un archivage vous permettant d'accéder à l'historique de vos 8 dernières déclarations.

Un accompagnement à l'utilisation

Vous pouvez profiter d'un accompagnement pour utiliser ces services en ligne. À l'aide des ordinateurs en libre accès dans les agences des deux départements, l'équipe d'accueil de la MSA DLG est à votre disposition pour vous montrer comment faire vos déclarations sur Internet et répondre à vos questions. Elle vous fera également découvrir tous les autres services en ligne proposés par votre MSA.

Si vous n'avez pas encore créé votre espace personnel et sécurisé sur le www.msa24-47.fr, l'inscription se fait très simplement en quelques minutes.

DES TUTORIELS POUR VOUS AIDER...

Retrouvez les vidéos mises en ligne sur votre site MSA et découvrez en 2 minutes comment déclarer vos ressources trimestrielles en ligne pour le RSA, l'AAH ou la prime d'activité.

Vos droits sociaux en un seul clic

Lancé le 23 mars, le portail numérique des droits sociaux, réalisé par la MSA pour le compte de l'État et des régimes de protection sociale, permet à tous les assurés sociaux de consulter leurs droits et de simuler les prestations sociales auxquelles ils pourraient prétendre.



Accessible sur le www.mesdroitssociaux.gouv.fr, l'internaute, une fois identifié, peut :

- visualiser une information personnalisée sur ses droits sociaux **dans les 6 domaines suivants** : santé, famille, logement, solidarité, retraite, autour de l'emploi. Chaque bulle indique ses interlocuteurs, la nature de ses droits, les démarches clés qu'il peut engager auprès des organismes et des sujets d'actualité.
- Accéder à un **outil de simulation** multi-prestations pré-alimenté des informations personnelles connues de la sphère sociale. Ce simulateur permet d'identifier les prestations auxquelles l'internaute est éligible et de le diriger vers l'organisme compétent, pour effectuer une demande en ligne.
- **Communiquer** avec les organismes de protection sociale. Les services du portail sont disponibles via **FranceConnect**, dispositif d'identification reconnu par tous les services publics numériques en France. Pour y accéder, il suffit à l'internaute d'utiliser son compte « impots.gouv.fr ».

La DSN : choisir la solution adaptée à votre situation



La déclaration sociale nominative devient obligatoire à partir de 2017. La MSA DLG poursuit ses actions d'information auprès des employeurs sur les différentes façons d'effectuer la DSN.

L'objectif de la DSN est de simplifier les démarches des employeurs en remplaçant la plupart des déclarations sociales par une seule déclaration dématérialisée.

Le principe de la DSN et ses avantages

La DSN est un fichier informatique, généré chaque mois par le logiciel de paie, contenant des informations qui sont transmises de façon automatique aux organismes de protection sociale concernés. Le dépôt du fichier DSN se fait depuis l'espace privé MSA de l'entreprise.

Avec ce nouveau dispositif, les entreprises gagnent du temps grâce à la simplification et la diminution des déclarations. Pour l'ensemble des organismes de protection sociale, cela constitue un gage de qualité et de fiabilité des informations traitées. Enfin, le salarié bénéficie d'un accès facilité et accéléré à ses droits.

Le déploiement de la DSN s'est fait de manière progressive, par paliers successifs. **À compter du 1^{er} avril 2017**, elle est obligatoire pour toutes les entreprises.

Afin de sécuriser ce démarrage, il sera nécessaire d'adresser en complément de la DSN, une déclaration de salaires pour le 2^e trimestre 2017 qui servira de support au paiement des cotisations. Cette période permettra aux entreprises de s'approprier ce nouveau système déclaratif et de vérifier la conformité du paramétrage des cotisations.

Un nouveau TESA

Pour prendre en compte les spécificités des petites entreprises agricoles, sans logiciel de paie et qui ne font pas appel à un tiers déclarant, la MSA développe un nouveau TESA permettant de remplir les obligations DSN.

Disponible le 1^{er} janvier 2018, il proposera de nouvelles fonctionnalités et s'effectuera en ligne depuis son espace réservé. L'employeur souhaitant opter pour le nouveau TESA doit faire connaître son choix à la MSA DLG afin de maintenir le système de l'appel chiffré jusqu'au 1^{er} janvier 2018. À cet effet, un formulaire est disponible sur le **www.msa24-47.fr**, dans la rubrique « Employeur » > « DSN » > « Le nouveau TESA ».

Les caractéristiques de chaque solution

Pour répondre aux obligations DSN, la MSA propose des solutions adaptées aux spécificités de chaque entreprise :

- ▶ **Trois possibilités pour les entreprises ayant jusqu'à 20 salariés CDI :**

DSN exclusivement	DSN et nouveau TESA	Nouveau TESA exclusivement
Gestion des salariés par logiciel de paie ou tiers déclarant.	Possibilité de recourir au nouveau TESA pour les salariés en CDD de moins de 119 jours (consécutifs ou non) et la DSN pour les autres salariés (CDI et CDD de plus de 119 jours).	Utilisation du nouveau TESA pour l'ensemble des salariés CDI et CDD quelle que soit la durée du contrat.

- ▶ **Deux possibilités pour les entreprises ayant plus de 20 salariés CDI :**

DSN exclusivement	DSN et nouveau TESA
Gestion des salariés par logiciel de paie ou tiers déclarant.	Possibilité de recourir au nouveau TESA pour les salariés en CDD de moins de 119 jours (consécutifs ou non) et la DSN pour les autres salariés (CDI et CDD de plus de 119 jours).

IMPORTANT

Vous souhaitez plus d'informations ou vous désirez être accompagné dans le démarrage de la DSN ? Contactez les équipes de la MSA DLG : contactdsn@dlg.msa.fr

FAMILLE

Mieux aider les familles en cas de séparation

Par le biais de l'Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA), la MSA offre un meilleur soutien aux parents qui se séparent.

• Des informations autour de la séparation et des impayés de pension alimentaire sont disponibles sur **www.pension-alimentaire.msa.fr** : formulaire de demande de

recouvrement des impayés, outil d'aide à l'estimation de la pension alimentaire,...

• Possibilité de contacter l'ARIPA par téléphone au **08 21 22 22 22**. Un conseiller répond du lundi au vendredi, de 9h à 16h30.



Des cantons en mouvement

Par sa présence sur le terrain, l' élu assure un rôle essentiel d'animateur et de relais entre la MSA et les assurés. Retour sur des actions menées par la MSA avec la participation des délégués territoriaux.

Action de prévention chez les entrepreneurs



Plusieurs centaines de professionnels se sont donné rendez-vous du 2 au 4 février à Agen, pour le congrès national des entrepreneurs des territoires. Le thème était : « Être entrepreneur de travaux agricoles dans dix

ans ». Pour la première fois, les acteurs du monde agricole ont pu tenir un stand en marge des conférences. La MSA DLG en a profité pour présenter 2 thèmes du nouveau plan SST : les chutes de hauteur et le risque chimique.

Améliorer les conditions de travail de ses salariés



Instauré depuis 2001, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) est obligatoire dans toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. À la demande

des élus et en collaboration avec un préventeur de la MSA DLG, une réunion d'information a été organisée le 10 février à Buzet-sur-Baise. L'objectif était d'expliquer qui doit rédiger ce document, ce qu'il doit contenir et à qui il s'adresse.

L'agriculture en scène



L'Odyssée de Périgueux a proposé le 10 février dernier une soirée sur le monde agricole, articulée autour de la pièce « Les fils de la terre » qui met en scène un jeune agriculteur confronté à la crise. Ce spectacle

s'inscrivait dans un ensemble d'animations organisées en partenariat avec le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et la MSA DLG : exposition de photographies, marché des producteurs locaux. En fin de journée, un débat, animé par le Président de la Chambre d'agriculture et Claudine Faure, a donné la parole aux agriculteurs.

Circulation et sécurité en milieu rural



En utilisant des engins spécifiques, les agriculteurs sont exposés aux risques routiers. De plus, les règles de sécurité qui régissent la conduite de ces véhicules sont complexes. Pour éclaircir certains points, une

réunion d'information s'est tenue le 21 mars à Meilhan-sur-Garonne, à l'initiative des élus MSA. Le service prévention de Groupama et la gendarmerie nationale ont rappelé la réglementation en matière de conduite des engins agricoles.

Identifier les dangers de la vie quotidienne



La MSA DLG a invité, du 27 au 31 mars, les élèves de CP et CE1 des écoles du secteur de St-Pierre de-Clairac à participer à l'exposition « Planetarisks ». À travers différents ateliers, les enfants sont sensibilisés aux

dangers qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne : accidents domestiques, prévention routière, ... Au cours de l'inauguration et en présence de Mme Limousin, une convention a été signée entre la MSA DLG et les pompiers du SDIS qui animent l'atelier « Apprendre à appeler les secours ».

Coups de coeur pour les projets MFR !



Dans le cadre de l'appel à partenariat MFR-MSA, les élèves des maisons familiales et rurales des deux départements ont participé à l'élaboration de projets portant sur différents sujets. Cette année, 14 éta-

blissements ont été récompensés pour leurs travaux. Un coup de Cœur a été décerné au projet « L'hôpital des nou-nours » de la MFR de Pujols et aux projets des 6 MFR de Dordogne qui ont fait l'objet d'un colloque départemental le 6 avril à Périgueux, en présence de Claudine Faure.



Si vous souhaitez réaliser une action ou une formation sur votre canton, n'hésitez pas à contacter vos animatrices de l'Echelon Local.